



COMMUNE DE CHATEAU-D'ŒX

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Préavis No 27/2021

Château-d'Oex, le 5 novembre 2021
Greffe + Bourse _0134 + 9111_sma

Budget communal 2022

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions légales en la matière, la municipalité vous soumet pour adoption, le budget communal 2022.

Vous trouverez, ci-après, les commentaires généraux annexés à ce préavis. Le détail de chaque compte apparaît dans le fascicule habituel du budget.

Le budget communal pour l'année 2022 se présente de la manière suivante :

Total des charges	CHF	25'515'798.08
Total des revenus	CHF	<u>25'568'780.40</u>
Excédent de revenus	CHF	52'991.32
		=====

La municipalité se tient à disposition pour tout renseignement utile et prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'OEX

- vu le préavis municipal No 27/2021 du 13 octobre 2021 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- D'adopter le budget 2022 de la Commune de Château-d'Oex tel que présenté.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la municipalité en séance du 13 octobre 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic :  **Eric Grandjean**
La Secrétaire :  **Sophie Matthey**



ABREVIATIONS

ACI	Administration cantonale des impôts
AC	Année courante
AF	Allocations familiales
AGILE	Adaptée, Garante, Intégrée, Légitime, Efficiente (PCI)
AFIB	Association Festival International de Ballons
AI	Assurance invalidité
AMAC	Assurance maladie et accidents
AP	Année précédente
APG	Allocation perte de gain (service militaire et protection civile)
ARASAPE	Association régionale de l'action sociale Aigle et Pays-d'Enhaut
ARPAJE	Association régionale du Pays-d'Enhaut pour l'accueil de jour des enfants
ASP	Assistant de sécurité publique
ASR	Association Sécurité Riviera
ASSCOM	Association des commerces du village
ASIPE	Association Scolaire Intercommunale du Pays-d'Enhaut
AVAG	Centre de collectage de déchets de Saanen
AVASAD	Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile
AVS	Assurance vieillesse et survivants
AVSM	Association vaudoise des secrétaires municipaux
CAMAC	Centrale des autorisations en matière d'autorisation de construire
CCF	Commission consultative du feu
CCL	Centre de culture et de loisirs du Pays-d'Enhaut

CGPI	Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion
CIP	Caisse intercommunale de pensions
CITAV	Communauté d'Intérêt touristique des Alpes Vaudoises
CSD	Conférence des syndics du District de La Riviera
CSR	Centre social régional
CVE	Compagnie vaudoise d'électricité Romande Energie
DAP	Détachement d'appui
DECHPE	Périmètre de Gestion des Déchets du Pays-d'Enhaut
DEV	Développement économique du canton de Vaud
DGE	Direction générale de l'environnement du canton de Vaud
DPS	Détachement premiers secours
EC	Eaux claires
EU	Eaux usées
ECA	Etablissement cantonal d'assurance
FAJE	Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants du Canton de Vaud
FAO	Feuille des avis officiels
FEM	Fondation pour l'enseignement de la musique
FER	Fonds d'économie régionale
FET-PE	Fonds d'équipement touristique du Pays-d'Enhaut
FIB	Festival International de Ballons
GED	Gestion électronique des documents
GFPE	Groupement Forestier du Pays-d'Enhaut
GID	Gestion intégrée des documents
IPC	Indice des prix à la consommation
LAA	Loi sur l'assurance accident

LADE	Loi sur l'appui au développement économique	PPA	Plan partiel d'affectation
LAMV	Loi sur l'assurance maladie vaudoise	PPE	Propriété par étages
LAMaI	Loi sur l'assurance maladie	ReDIP	Réduction de la déduction de l'impôt préalable
LAPHREMS	Loi sur l'aide aux personnes recourant à l'hébergement en EMS	RC	Responsabilité civile
LEM	Loi sur les écoles de musique	RC	Route cantonale
LHR	Loi sur l'Harmonisation des Registres	RCPEPC	Règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions
LPR	Loi fédérale sur la politique régionale	SAF	Service cantonal des améliorations foncières
MOB	Compagnie du Chemin de fer Montreux Oberland bernois SA	SDISPE	Service de défense incendie et de secours du Pays-d'Enhaut
NIPV	Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise	SDT	Service cantonal du développement territorial
OFEV	Office fédéral de l'environnement	SIT	Système d'information du territoire communal
OMSV	Organisme médico-social vaudois	SM	Service cantonal de la mobilité
ORP	Office régional de placement	SPECo	Service de la promotion économique et du Commerce
PDCn	Plan directeur cantonal	ST	Suisse Tourisme
PDCom	Plan directeur communal	STEP	Station d'épuration des eaux usées
PDDE	Plan directeur de la distribution de l'eau	SUVA	Caisse nationale en cas d'accidents
PERET	Pays-d'Enhaut Région Economie & Tourisme	TCO	Télé-Château-d'Oex SA
PGA	Plan général d'affectation	UCV	Union des communes vaudoises
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux	Vd Rando	Association vaudoise du tourisme pédestre
PNR	Parc Naturel Régional Gruyère - Pays-d'Enhaut		
POCAMA	Portail cantonal des manifestations		

1. PREAMBULE

La situation d'urgence engendrée par la propagation du virus Covid-19 a laissé les communes dans un grand nombre d'incertitudes juridiques, techniques et financières. Si les autorités fédérales et cantonales ont été réactives dans la mise en place des différentes mesures restrictives afin d'endiguer au plus vite la pandémie, beaucoup de questions sont restées en suspens et le demeurent encore lors de la rédaction de ce préavis.

La situation de crise, par définition, est un évènement qui survient brusquement et dont les conséquences ne sont pas prévisibles. A plus forte raison lorsque différentes mesures sont prises par les autorités supérieures et qu'elles sont régulièrement modifiées et adaptées aux circonstances.

Dans ces conditions particulières, et comme l'année dernière, la municipalité a décidé de traiter séparément les aspects financiers liés au Covid-19 et l'élaboration du budget 2022. Les conséquences financières des mesures engagées par la commune pour empêcher la propagation du virus Covid-19 apparaîtront lors de l'établissement des comptes 2021 et 2022.

Indépendamment du budget, cette incertitude commande, tant de la part de l'Autorité que du personnel, une politique prudente et la poursuite des efforts constants d'économie dans tous les secteurs. C'est principalement ce que reflète ce budget proposé par la nouvelle municipalité pour ce début de législature.

2. CONCEPTS DE RESULTATS – SOLDES BUDGETAIRES

Le solde de fonctionnement

Le budget 2022 présente un solde de fonctionnement (excédent de revenus) de **CHF 52'991.32**. Ce solde comprend les amortissements comptables obligatoires et supplémentaires, les mouvements sur les réserves, les imputations internes et les gains et pertes comptables. Il s'agit d'un résultat purement comptable qui ne fait pas la distinction entre les écritures avec ou sans flux financier. Bien souvent, il ne reflète pas la situation économique réelle.

Le solde de fonctionnement épuré

Le solde de fonctionnement épuré (marge nette d'autofinancement) se monte à **CHF 10'713.00**. Il s'agit d'une vision économique (ou de gestion) du résultat de la commune. Sous réserve d'une politique d'amortissements comptables appropriée, un solde de fonctionnement épuré à l'équilibre garanti une bonne situation financière à court, moyen et long termes. La commune est capable de rembourser la dette ou de reconstituer ses capitaux propres et ainsi poursuivre sa politique d'investissement. Le solde de fonctionnement épuré est le concept de résultat le plus important. Il est à la fois un objectif de gestion dans le cadre du respect de l'équilibre budgétaire au moment du budget, et un instrument de mesure de la situation économique communale lors des comptes.

La marge d'autofinancement

La marge brute d'autofinancement (cashflow de fonctionnement) permet d'apprécier les moyens financiers résiduels qui pourront être utilisés pour financer de nouveaux investissements, rembourser une dette ou reconstituer des capitaux propres. Elle permet de savoir quels sont les moyens financiers dégagés par l'activité de fonctionnement (exploitation), sachant que la commune a couvert son activité d'exploitation. La marge brute d'autofinancement 2022 se monte à **CHF 1'751'484.00**

Le solde financier

Le solde financier prend en considération l'investissement net de la commune, afin d'obtenir une vision financière plus large. Il répond à la question suivante : quels sont les besoins de financement liés aux activités d'exploitation (fonctionnement) et d'investissement de la commune ? Le solde financier est d'une manière générale très souvent négatif, ce qui signifie que l'activité d'exploitation ne permet pas de financer les investissements. En d'autres termes, la marge d'autofinancement est inférieure à l'investissement net. La commune de Château-d'Œx n'échappe pas à ce constat, avec un solde financier de **CHF – 2'068'516.00**. Un tel résultat n'est pas forcément signe de mauvaise santé financière, au contraire, cela signifie que la commune investit.

Tableau 1 : Evaluation prospective

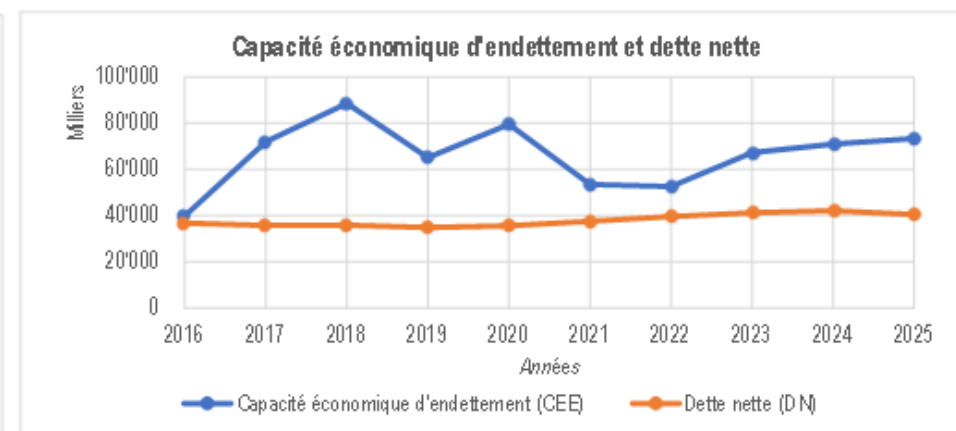
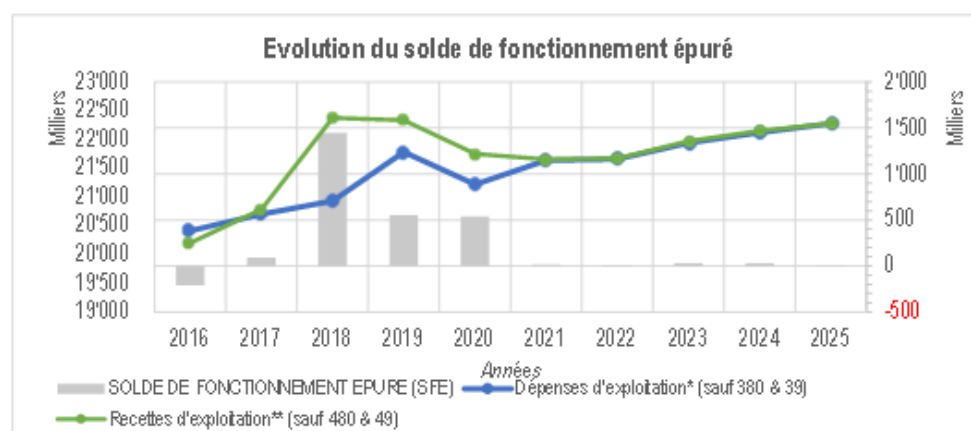
Résultats	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses d'exploitation* (sauf 380 & 39)	20'414'564	20'699'090	20'932'131	21'783'635	21'219'062	21'639'138	21'660'419	21'940'808	22'122'381	22'278'590
Recettes d'exploitation** (sauf 480 & 49)	20'202'276	20'788'170	22'377'251	22'336'171	21'753'173	21'653'069	21'671'132	21'973'877	22'150'605	22'278'968
SOLDE DE FONCTIONNEMENT EPURE (SFE)	-2'12'288	89'081	1'445'119	552'536	534'110	13'931	10'713	33'070	28'225	378
Amortissements comptables + réserves affectées	1'544'882	2'309'712	1'504'783	1'616'811	2'116'719	1'770'262	1'740'771	2'207'948	2'335'381	2'445'048
MARGE D'AUTOFINANCEMENT (MA)	1'332'594	2'398'792	2'949'902	2'169'347	2'650'830	1'784'194	1'751'484	2'241'017	2'363'606	2'445'426
Dépenses nettes d'investissement (DNI)	3'083'889	2'385'230	3'003'399	3'539'575	3'415'850	3'652'000	3'820'000	3'823'000	3'290'000	743'000
SOLDE FINANCIER (SF)	-1'751'295	13'562	-53'496	-1'370'229	-765'020	-1'867'806	-2'068'516	-1'581'983	-926'394	1'702'426

Références et indicateurs	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dettes nettes (DN)	36'718'387	35'724'738	35'868'904	34'877'315	35'681'005	37'553'005	39'623'005	41'206'005	42'136'005	40'439'005
Capacité économique d'endettement (CEE)	39'977'818	71'963'774	88'497'071	65'080'401	79'524'897	53'525'806	52'544'517	67'230'519	70'908'168	73'362'769
Marge d'autofinancement minimum	1'223'946	1'190'825	1'195'630	1'162'577	1'189'367	1'251'767	1'320'767	1'373'533	1'404'533	1'347'967
Poids de la dette	1.9	1.7	1.6	1.6	1.6	1.8	1.8	1.9	1.9	1.8
Renouvellement de la dette	28	15	12	16	13	21	23	18	18	17

CAPACITE ECONOMIQUE D'ENDETTLEMENT MOYENNE

2016-2020 **69'008'792**

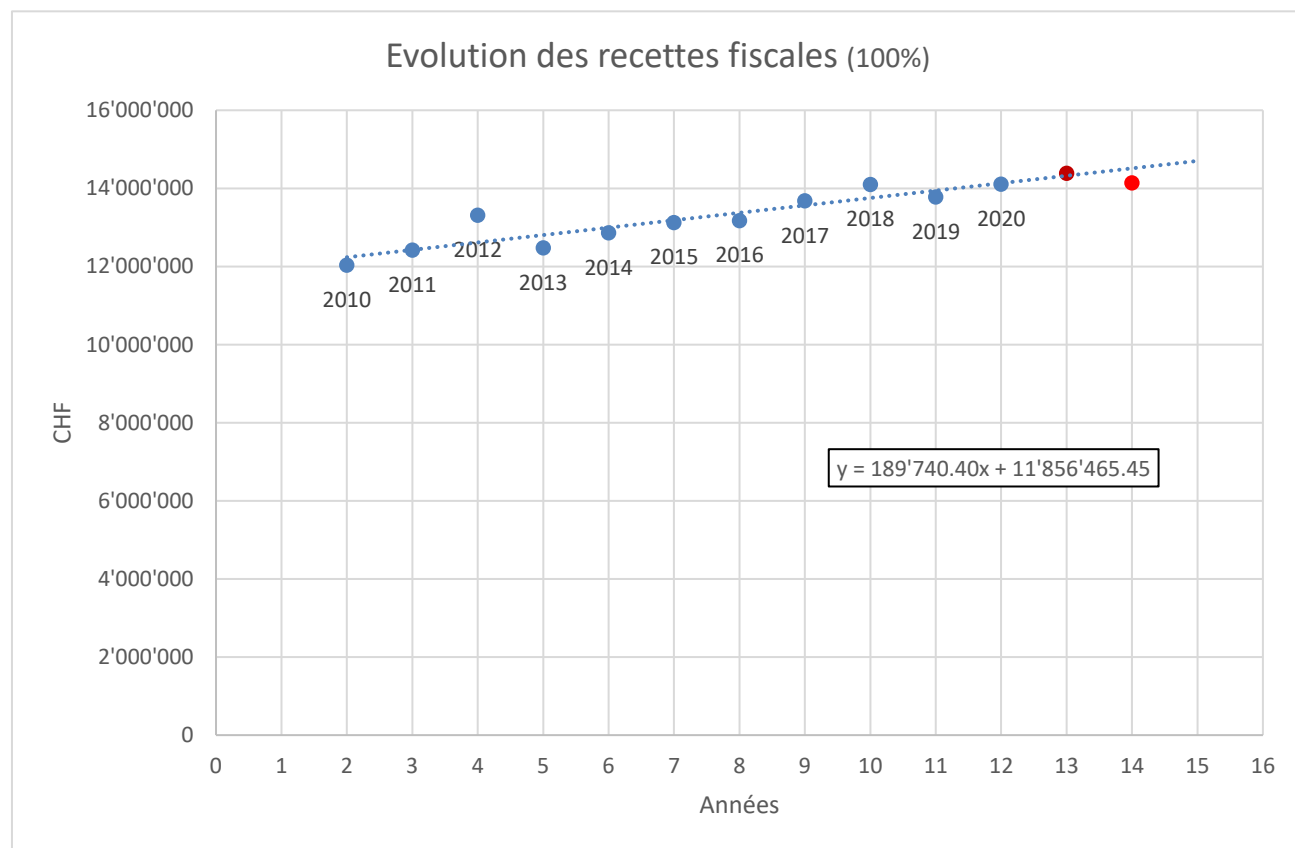
2021-2025 **63'514'356**



3. EVALUATION DES RECETTES FISCALES

Les revenus d'impôts de l'année comptable 2020 s'élèvent à CHF 14'102'065.00, alors que la projection budgétée atteint CHF 14'136'626.00. Ces revenus (à 100%) se situent sur la courbe de tendance. Le montant qui figure au budget, ramené au taux communal, prend en compte une progression théorique des recettes fiscales selon la courbe de tendance ci-dessous avec un taux d'impôts de 81,5 points.

Graphique 1 : Evolution de l'impôt et courbe de tendance



Remarques :

La prévision budgétaire des impôts est basée sur la progression linéaire des rendements d'impôts depuis 2010. (graphique 1). En appliquant cette progression sur les rendements d'impôts, le montant des recettes fiscales s'élève à CHF 14.51 millions, alors que les recettes fiscales figurant au budget 2022 s'élèvent à CHF 14.14 millions

Les impôts suivant le taux sont naturellement adaptés aux fluctuations de ce dernier. Le budget 2022 est supérieur de quelques CHF 28'167.00 par rapport aux comptes 2020.

A noter la réduction de l'impôt sur le bénéfice net des sociétés (RIE III) qui diminue et passe de CHF 200'000.00 à CHF 50'000.00 au budget 2022.

La compensation cantonale pour l'année 2022 est réduite de CHF 31'147.00 à zéro.

Tableau 2 : Evolution des différentes classes d'impôts depuis 2016

cpte	nat	suf	Comptes de fonctionnements	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
			Rendements d'impôts à 100%	13'168'187	13'678'160	14'095'669	13'779'375	14'102'065	14'381'285	14'136'626
			Taux d'imposition commu	83.0	83.0	83.0	83.0	81.5	81.5	81.5
2100	400	0	IMPOTS SUR LE REVENU	5'350'351	5'550'985	5'438'019	5'666'309	5'501'243	5'650'000	5'660'000
2100	400	1	IMPOT SUR LA FORTUNE	1'483'151	1'738'057	1'690'630	1'732'789	1'495'685	1'750'000	1'540'000
2100	400	2	IMPOT A LA SOURCE	394'498	341'796	288'447	327'609	282'488	350'000	300'000
2100	400	3	IMPOT SUR LA DEPENSE (SPECIAL ETRANGERS)	448'662	527'039	877'264	872'878	531'790	870'000	1'070'000
2100	401	0	IMPOT SUR LE BENEFICE NET DES SOCIETES	356'418	261'536	498'000	175'013	46'404	200'000	50'000
2100	401	1	IMPOT SUR LE CAPITAL DES SOCIETES	53'019	74'261	56'013	67'662	68'548	65'000	70'000
2100	401	2	IMPOT COMPL. SUR IMMEUBLES SOCIETES	32'864	29'643	7'931	32'339	23'769	35'000	25'000
2100	402	0	IMPOT FONCIER	1'331'758	1'401'871	1'521'221	1'478'157	1'499'429	1'530'000	1'530'000
2100	404	0	DROITS DE MUTATIONS	445'879	529'843	364'906	374'670	353'825	390'000	365'000
2100	405	0	IMPOTS SUR LES SUCCESSIONS & DONATIONS	316'487	389'778	399'111	158'620	1'020'621	320'000	320'000
2100	406	0	IMPOT SUR LES CHIENS	22'920	24'870	19'260	23'850	24'360	22'600	24'000
2100	406	1	TAXE SUR LES TOMBOLAS & LOTOS	384	570	420	0	0	0	0
2100	406	2	TAXE SUR LES APPAREILS AUTOMATIQUES	550	0	800	150	150	300	150
2100	409	0	IMPOTS RECUPERES APRES DEFALCATION	17'982	13'534	31'710	19'840	15'481	21'700	21'700
2100	410	0	TAXE SUR LES LICENCES	35'444	31'841	33'547	33'819	33'405	33'000	33'000
2100	411	0	REDEVANCE DU GROUPE E	158'665	155'662	156'546	163'248	149'533	163'000	150'000
2100	422	0	INTERETS MORATOIRES	64'709	53'682	66'692	95'396	95'395	72'000	85'000
2100	436	0	FRAIS DE POURSUITE	10'408	9'509	9'373	10'872	11'488	10'000	10'500
2100	437	0	AMENDES	0	0	0	0	22'159	1'000	1'000
2100	441	0	IMPÔT SUR LES FRONTALIERS	0	6'087	5'397	163	7'426	6'000	6'000
2100	441	1	PART A L'IMPOT SUR GAINS IMMOBILIERS	405'446	212'308	234'119	150'359	252'647	200'000	260'000
2100	451	0	COMPENSATION CANTONALE RIE III VD 2019				53'139	57'340	31'147	0
				10'929'596	11'352'873	11'699'405	11'436'881	11'493'183	11'720'747	11'521'350

Remarques :

- Forte augmentation de l'impôt sur la dépense qui voit son montant doubler, soit 9,29% des recettes fiscales.
- Diminution conséquente de l'impôt sur le bénéfice net des sociétés qui ne représente plus que 0,44% des recettes fiscales.
- L'impôt 2020 sur les successions et donations constitue une recette fiscale exceptionnelle. Il en est tenu compte dans le budget 2022.
- La compensation cantonale RIE III pour l'année 2022 n'est pas reconduite.

4. PEREQUATIONS INTERCOMMUNALES

Les montants portés au budget 2022 au titre des péréquations intercommunales sont basés sur les acomptes calculés par le canton. Aux comptes, ils varient entre autre en fonction des rentrées d'impôts conjoncturels effectives et des dépenses thématiques réalisées.

Tableau 3 : Résumé des péréquations intercommunales et de la participation à la cohésion sociale

Comptes	Désignation	Acompte n et décompte n-1						
		2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
7200 351 500	Facture sociale AC	2'401'762	2'156'968	2'292'125	2'378'442	2'193'257	2'264'777	2'069'176
7200 351 510	Facture sociale AP						75'869	162'513
7200 451 500	Facture sociale AP			-256'774	-198'485	-5'982		
Total facture sociale		2'401'762	2'156'968	2'035'351	2'179'957	2'187'275	2'340'646	2'231'689
2200 352 900	Alimentation du fonds	2'080'903	2'325'990	2'358'855	2'491'612	2'002'105	1'998'679	1'992'943
2200 352 910	Péréquation nette solde AP			123'488	366'665	118'226		128'295
2200 352 920	Péréquation - attribution à provision				196'612			
Alimentation du fonds		2'080'903	2'325'990	2'482'343	3'054'889	2'120'331	1'998'679	2'121'238
2200 452 900	Retour du fonds	-2'462'020	-2'183'645	-2'116'693	-2'202'638	-2'427'339	-2'164'712	-2'210'887
2200 452 910	Péréquation nette solde AP			-279'873	-536'243		-120'354	
Retour du fonds		-2'462'020	-2'183'645	-2'396'566	-2'738'881	-2'427'339	-2'285'066	-2'210'887
Total péréquation nette		-381'117	142'345	85'777	316'008	-307'008	-286'387	-89'649
4300 452 900	Dépenses thématiques AC	-2'067'573	-2'053'472	-1'966'469	-2'257'979	-1'943'827	-1'765'400	-1'520'448
4300 452 910	Dépenses thématiques AP					-391'683	-355'747	
4300 352 910	Dépenses thématiques AP			138'693	149'363			203'849
Total dépenses thématiques		-2'067'573	-2'053'472	-1'827'776	-2'108'616	-2'335'510	-2'121'147	-1'316'599
6000 352 900	Réforme policière	332'636	364'361	362'113	347'557	329'329	337'698	338'394
6000 452 910	Réforme policière AP						-11'360	
6000 352 910	Réforme policière AP			6'655	29'410	4'131		12'742
Total réforme policière		332'636	364'361	368'768	376'967	333'460	326'338	351'136
TOTAL DES PEREQUATIONS		285'708	610'202	662'120	764'316	-121'783	259'450	1'176'577

Remarques :

Le 12 septembre 2018, le Conseil d'Etat a adopté les buts et principes techniques qui présideront à l'élaboration de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPV).

Initialement espérée en 2023, l'entrée en vigueur d'une nouvelle péréquation n'est plus envisageable à cette échéance suite à l'aboutissement de l'initiative SOS communes. Le Conseil d'Etat affiche néanmoins sa volonté de poursuivre le dialogue ouvert l'automne dernier avec les Communes sur ce sujet.

Remarques: Les corrections des acomptes issus des décomptes définitifs de la péréquation sont comptabilisés l'année suivante.

5. CONCLUSIONS

Budget 2022 : Un budget équilibré

Dans le cadre de la réflexion qui préside à l'établissement du programme de législature, et compte tenu de la situation financière de la commune, la municipalité a défini sa stratégie budgétaire selon les axes suivants :

➤ **Le budget de fonctionnement doit être équilibré**

Sous réserve d'une politique d'amortissements comptables appropriée, un solde de fonctionnement épuré à l'équilibre garantit une bonne situation financière à court, moyen et long terme. La commune est capable de rembourser sa dette ou de reconstituer ses capitaux propres et ainsi de poursuivre sa politique d'investissement.

➤ **Une marge d'autofinancement suffisante doit être dégagée**

La marge d'autofinancement permet d'apprécier les moyens financiers générés par l'activité d'exploitation de la commune et qui pourront être utilisés pour financer de nouveaux investissements. La marge d'autofinancement va également permettre de définir la capacité économique d'endettement de la commune, c'est dire définir un niveau d'endettement avec les moyens financiers à disposition et ainsi calculer la limite maximale d'endettement (plafond) pour la législature.

➤ **L'activité d'exploitation et celle d'investissement doivent être clairement séparée**

Corollaire : la notion d'investissement doit être clairement définie. Une dépense d'investissement est par conséquent une dépense importante dont la durée d'utilisation s'étend sur plusieurs années. Les investissements réalisés sont inscrits à l'actif du bilan.

La Municipalité poursuit sa volonté d'équilibrer durablement ses exercices budgétaires, conformément au règlement sur la comptabilité des communes. L'équilibre budgétaire passe par la séparation claire de l'investissement et du fonctionnement, avec comme corollaire de soumettre par voie de préavis les dépenses reconnues d'investissement, ce qui permet de dégager une marge d'autofinancement (MA) permettant de financer les projets prioritaires.

Cela permet également au Conseil communal de se prononcer sur ces projets d'investissement et d'en débattre ouvertement sans qu'ils passent inaperçus parmi les nombreuses lignes budgétaires.

Le budget 2022 ne réserve que peu ou pas de montants extraordinaires pour des faits exceptionnels (Covid-19 ; déneigement record ; glissements de terrain ; dégâts routiers ; intempéries, etc.). Ces montants imprévisibles seront pris en compte lors du bouclage final de l'exercice avec explications et informations au Conseil Communal. Les pertes éventuelles viendront ainsi en déduction du capital (CHF 2'107'998.17 au 01.01.2021).

Le projet de budget 2022 présenté par la Municipalité de Château-d'Oex dégage un solde de fonctionnement épuré positif (CHF 10'713.00), ce qui permet de qualifier le budget de sain et équilibré. Une gestion maîtrisée des charges d'exploitation et le traitement séparé des aspects financiers liés au Covid-19 permettent l'équilibre budgétaire et ainsi la poursuite d'une politique des investissements nécessaire à la bonne marche et à l'avenir de notre Commune.

Le plan des investissements donne les lignes directrices permettant à la municipalité d'effectuer des choix et d'établir des priorités dans l'allocation des dépenses d'investissement. L'utilisation de fonds publics pour des tâches non régaliennes trouve sa justification dans l'objectif de renforcement de l'offre, permettant de dégager davantage de moyens et ainsi d'augmenter l'attractivité de la commune. La part des fonds publics dans les tâches non régaliennes devrait cependant être limitée de façon à maintenir un esprit entrepreneurial et un intérêt pour des investisseurs privés.

Le montant total des projets figurant sur le plan des investissements se monte à près de CHF 26,71 millions, dont CHF 3,82 millions planifiés pour 2022. La marge d'autofinancement de CHF 1'751'484 permet de soutenir nos futurs investissements, mais n'est toutefois pas suffisante pour la totalité des 3,82 millions planifiés l'année prochaine. Il s'ensuit une augmentation des emprunts de CHF 2'068'516, ce qui porte la dette nette à environ CHF 39,62 millions.

Sur le plan de l'endettement, la municipalité confirme son objectif de maintenir la dette à un niveau permettant le remboursement complet sur une période de 30 ans. Il s'agit de maintenir une équité intergénérationnelle et de ne pas faire supporter le poids de la dette aux générations futures en respectant la capacité économique d'endettement de la commune.

Nos remerciements vont à tout le personnel communal qui a œuvré et contribué à l'établissement de ce budget et qui, comme nous, a dû accepter certaines coupes sur des dépenses pourtant pertinentes. Merci aussi à la Commission de Gestion-Finance et au Conseil Communal pour leur bonne collaboration et leur engagement tout au long de l'année au profit de la collectivité publique.

La Municipalité